

**ARRETE FIXANT LE
TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT 2024
Au grade d'adjoint technique principal 2ème classe**

Le MAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment les articles 79 et 80,

ARRETE :

Article 1 : Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2024

NOM – PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
RODRIGUES Karine	Adjoint technique	
BERGERAS Véronique	Adjoint technique	

Le présent tableau annuel d'avancement émis au titre de l'année 2024 comprend 0 % d'hommes et 100% de femmes.

Article 3 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BEAUMONT S/LEZE,
Le 02/01/2024

Olivier CARTÉ
MAIRE de BEAUMONT S/LEZE.



Le Maire (ou le Président) informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>